

Commune de VAUVERT

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville de VAUVERT

Par délibération en date du 10 février 2025, le Conseil Municipal de la Ville de VAUVERT a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité.

Ce projet de RLP, soumis à enquête publique, encadre l'installation de la publicité, des préenseignes et des enseignes, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité de la commune de VAUVERT.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Nîmes, par décision n°E25000060/30 du 23 mai 2025, a désigné Monsieur Jean-Pierre DELORME en qualité de commissaire-enquêteur.

Par arrêté n° 2025/05/1186, le Maire de VAUVERT a défini les modalités de l'enquête publique qui se déroulera :

du 16 juin 2025 au 1^{er} juillet 2025

Le dossier, un registre destiné à recueillir les observations du public, ainsi qu'un poste informatique sont tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique : à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique de la ville de Vauvert, 9 rue du Jardinnet, à VAUVERT, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h, du lundi au jeudi de 14h à 17h et les vendredis de 14h à 16h.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la ville www.vauvert.com.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à cette adresse, lors des permanences suivantes :

- **lundi 16 juin 2025, de 8h30 à 12h00**
- **vendredi 27 juin 2025, de 8h30 à 12h00**

Les observations sur le projet de RLP peuvent être adressées :

- ✓ Sur le registre mis à disposition du public au obtenues à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique, 9 rue du Jardinnet ;
- ✓ Par courrier postal à « Monsieur le Commissaire-Enquêteur » Règlement Local de Publicité / : Mairie de VAUVERT - 2 place de la Libération et du 8 Mai 45 - 30600 VAUVERT ;
- ✓ Par courriel, à l'adresse : registre-enquete@vauvert.com, en précisant en objet « Elaboration du Règlement Local de Publicité de VAUVERT ».

Toutes les informations relatives aux modalités de l'enquête publique peuvent être obtenues à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique, 9 rue du Jardinnet (tel : 04 66 73 10 98). Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du même service.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant une durée d'un an, à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique, aux heures et jours d'ouverture au public, et sur le site Internet de la ville.